



Doc. 15547
21 juin 2022

Conséquences humanitaires et migrations internes et externes en lien avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 13

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, paragraphe 14.6, deuxième phrase, après le mot "Elle", insérer les mots suivants:

«encourage fortement les États membres à prendre dûment en compte la déclaration sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine adoptée par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) lors de sa 88e réunion plénière (29 mars – 1 avril 2022) et».

1. 2022 - Troisième partie de session

